



UPAP/CA/XLIII/2025 – Doc. N°06

**RAPPORT DE LA REUNION HYBRIDE DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES
(CET) TENUE À ARUSHA, TANZANIE, LES 18 & 20 JUIN 2025**

1. Objet Rapport de la réunion de la Commission Exploitation et Technologies	Références/Alinéas
2. Décisions attendues <ul style="list-style-type: none">• Examen et adoption du rapport de la commission ;• Adoption du projet de résolution ci-joint.	

1. INTRODUCTION

Le présent document est présenté à la 43^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration pour examen.

2. SOUMISSION DU RAPPORT

Le rapport, accompagné d'un projet de résolution figurent en annexes.

3. CONCLUSION

La 43^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration est invitée à :

- i) Examiner et adopter le rapport ;
- ii) Adopter le projet de résolutions.

Agence spécialisée de l'UA



Institution spécialisée de l'UA

RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES

18 et 20 juin 2025, Arusha, République-Unie de Tanzanie

1.0 INTRODUCTION

Les réunions de la Commission Exploitation et Technologies se sont tenues les 18 et 20 juin 2025 en mode hybride à Arusha, en Tanzanie.

2.0 MOT D'OUVERTURE

2.1 Allocution du Président

Le président de la commission, M. Abdelhafid Berdjane (Algérie), a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remercié d'avoir eu le temps d'assister à cette importante réunion.

Le Président a félicité la commission pour les grands progrès réalisés dans le cadre de son mandat, soulignant que le tableau d'ensemble de la mise en œuvre des activités de la commission était positif.

Il a indiqué que la réunion serait saisie des rapports des présidents des Groupes de travail, de la Task Force et du Groupe d'action. Le président a souligné que les principales questions à traiter par la commission comprenaient, sans s'y limiter, la rémunération, la numérisation des services postaux et les questions de la chaîne logistique.

Il a remercié le Secrétaire général et le secrétariat général pour leur support et pour l'organisation de la réunion, notamment pour la préparation et la diffusion des documents de travail à temps.

Enfin, le président a souhaité aux participants de fructueuses délibérations.

2.2 Allocution du Secrétaire général de l'UPAP

Le Secrétaire général, Dr Sifundo Chief Moyo, a remercié l'Algérie d'avoir assuré la présidence de la réunion en l'absence du président de la commission, le Nigéria. Il a également remercié l'ensemble du Bureau de la commission pour sa disponibilité et ses conseils tout au long de cette réunion et du cycle.

Le SG a remercié les participants d'avoir consacré du temps pour assister à la réunion de la commission Exploitation et Technologies.

Le Secrétaire général a souligné qu'alors que le secteur postal se prépare pour le 28^{ème} Congrès de l'UPU, qui se tiendra en septembre 2025 à Dubaï, aux Emirats arabes unis, pour une fois, l'Afrique examinera non seulement les propositions des autres continents, mais soumettra sa propre proposition à l'examen du Congrès.

En outre, il a indiqué que suite à la décision de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP portant alignement du programme d'activités de l'UPAP sur celui de l'UPU, le cycle actuel et par conséquent le mandat des commissions seront prolongés jusqu'en mars 2026. À ce titre, la commission Exploitation et Technologies poursuivra ses travaux jusqu'à la tenue de la 11^{ème} Conférence des plénipotentiaires.

Enfin, Le Secrétaire général a une fois de plus félicité le Bureau et les membres de la Commission pour leur engagement dans les travaux de la Commission et les a assurés du support et des conseils du Secrétariat général de l'UPAP pour le succès du mandat de la commission.

3.0 CONFIRMATION DU BUREAU

Le Bureau de la commission est composé comme suit :

- Président : Nigéria ;
- 1^{er} Vice-Président : Algérie ;
- 2^{ème} Vice-Président : Sénégal ;
- Rapporteurs : Côte d'Ivoire, Ouganda ;
- Secrétariat : Secrétariat de l'UPAP.

Le 1^{er} Vice -président, l'Algérie, a présidé la réunion en l'absence du Nigéria qui n'était pas physiquement présent.

3.1 Etats membres de la commission

La commission est composée des Etats membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Egypte, Royaume d'Eswatini, Kenya, Madagascar, Malawi, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3.2 Participation

3.2.1 Etats membres présents (en personne et virtuellement) :

Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, République du Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Egypte, Royaume d'Eswatini, Ethiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigeria, Niger, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3.2.2 Secrétariat général de l'UPAP

Le Secrétariat général a assuré la prestation des services de secrétariat pour la réunion. Le Secrétaire général était présent, à la tête de l'équipe du Secrétariat général.

4.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4.1 Le Secrétariat général a présenté le projet d'ordre du jour, qui a été adopté avec un point supplémentaire proposé par l'Egypte au titre des divers. Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- a) **Rapport sur le programme d'activités de la commission Exploitation et Technologies (2022-2025) ;**
- b) **Groupe de travail sur la rémunération (GR) ;**
 - i. Présentation du rapport du Groupe de travail ;
 - ii. Etat des lieux de la participation au GMS en Afrique : analyse du questionnaire.
- c) **Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation (GDI) :**
 - i. Présentation du rapport du Groupe de travail ;
 - ii. Etat de la mise en œuvre de la numérisation des services postaux en Afrique - Analyse du questionnaire.
- d) **Groupe de travail sur la promotion de la philatélie (GPP) :**
- e) **Groupe de travail sur la chaîne logistique (GCL) :**
 - i. Tendances de la chaîne logistique : Présentation de l'UPU ;
 - ii. Présentation du rapport du Groupe de travail ;
 - iii. Etat des services de la chaîne logistique en Afrique : analyse du questionnaire ;
 - iv. Rapport du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP ;
 - v. Rapport d'activités de la Task Force UPAP/AFRAA.
- f) **Projet de plan d'action annuel de la commission Exploitation et Technologies (juin 2025-mars 2026).**
- g) **Divers**
 - i. Mise à jour sur les travaux de la commission 2 du Conseil d'administration (CA) de l'UPU : Travaux sur la politique douanière et les questions réglementaires.

5.0 RAPPORT SUR LE PROGRAMME D'ACTIVITES DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES (2022-2025)

5.1 Le Secrétariat général a présenté le rapport d'étape sur le programme d'activités de la commission Exploitation et Technologies dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2025 - Doc N°02.**

5.2 Le rapport couvre les principales activités mises en œuvre au cours de l'exercice 2024/2025 comme suit :

- a. Tables rondes sur la rémunération ;
- b. Atelier sur les services financiers numériques ;
- c. Troisième Conférence Philatélique Africaine (3^{ème} CPA) ;
- d. Activités du Groupe de réflexion sur le Transport en Afrique ;
- e. Formation au transport sans papier ;
- f. Certification des normes sur la sécurité ;
- g. Atelier de formation EAD, CDS/IPS ;
- h. Activités du projet ORE.

5.3 Le rapport a également couvert les principales étapes de la commission pour la période 2022-2025 comme suit :

- a. Réunions de commissions et de Groupes de travail - cinq (5) réunions de commissions et 27 réunions de Groupes de travail ont été tenues ;
- b. Ateliers/Conférences - un total de douze (12) ateliers/Conférences organisés par l'UPAP en collaboration avec différents partenaires ;
- c. Participation au 4^{ème} Congrès extraordinaire de l'UPU ;
- d. Tables rondes sur la rémunération de l'UPU ;
- e. Conférences philatélique africaine (CPA) - 3 conférences tenues ;
- f. Emission conjointe de timbres africains sur la mise en service de la Tour de l'UPAP ;
- g. Mise en œuvre du projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE3) ;
- h. Activités du Groupe de réflexion sur le Transport en Afrique ;
- i. Création du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP ;
- j. Questionnaires et rapports d'analyse - Cinq (5) questionnaires administrés et analysés.

5.4 La commission a pris note des progrès considérables réalisés dans la mise en œuvre de son Plan d'action par l'intermédiaire de ses quatre Groupes de travail et d'une Task Force. Le taux de mise en œuvre des activités intégrales s'élève à 78,6 %.

5.5 Toutefois, la commission a indiqué que le rapport aurait dû inclure les contraintes entravant la mise en œuvre complète des activités du Plan d'action. La commission a été informée que la principale contrainte pesant sur le Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation, qui constituait le maillon le plus faible en termes de mise en œuvre des activités, était le financement insuffisant des opérateurs désignés pour mettre en œuvre les projets de numérisation.

5.6 Le rapport a ensuite été adopté sur proposition de la Tanzanie, appuyée par le Zimbabwe, le Burkina Faso, l'Egypte, le Bénin, le Kenya, le Sénégal et le Malawi.

5.7 Le rapport d'état de mise en œuvre, soumis au Conseil d'administration pour prise de connaissance, est joint au présent rapport en **Annexe 1**.

6.0 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REMUNERATION (RG)

6.1 Présentation du rapport du Groupe de travail sur la rémunération

La présidente du Groupe de travail sur la rémunération, Mme Nermin Hassan Mohammed (Egypte), a présenté un résumé des questions de rémunération figurant dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2025 - Doc. N°03**. Les principaux points abordés étaient les suivants :

6.1.1 Etat de la mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail sur la rémunération

Les activités entreprises par le Groupe de travail sur la rémunération au cours de l'exercice 2024/2025 comprenaient les éléments suivants :

6.1.1.1 Réunion du Groupe de travail sur la rémunération

Une réunion de coordination du Groupe de travail sur la rémunération de l'UPAP s'est tenue le 18 novembre 2024 afin de préparer et d'assurer la participation effective des Etats membres à la réunion du Groupe d'intégration de la rémunération de l'UPU, tenue le même jour. Cette réunion a permis d'examiner les questions de rémunération à inclure dans les tables rondes régionales sur la rémunération et, à terme, dans les propositions du Congrès.

Les États membres de l'UPAP ont participé en grand nombre à la réunion du Groupe d'intégration de la rémunération, et leurs préoccupations ont été prises en compte et intégrées dans les propositions du Congrès.

6.1.1.2 Tables rondes sur la rémunération

En collaboration avec ses Unions restreintes, l'Union postale universelle (UPU) a organisé des tables rondes régionales sur la rémunération. La table ronde sur la rémunération de la région arabe s'est tenue du 9 au 10 septembre 2024 au Caire, en Egypte. La table ronde sur la rémunération de la région Afrique, organisée par l'UPU en collaboration avec l'UPAP dans le cadre du Plan de développement régional pour l'Afrique (2021-2025), s'est tenue du 28 au 29 novembre 2024 à la tour de l'UPAP à Arusha, en Tanzanie.

Plus de soixante-dix (70) participants des Etats membres africains, du Bureau international de l'UPU et du Secrétariat général de l'UPAP ont assisté à la table ronde de la région Afrique.

Les résultats des tables rondes régionales organisées dans toutes les régions de l'UPU ont été résumés et présentés lors de la Table ronde mondiale sur la rémunération, qui s'est tenue le 14 février 2025 à Berne, en Suisse.

6.1.1.3 Atelier sur la rémunération pour la région arabe

L'atelier international sur la comptabilité postale, qui s'est tenu les 4 et 5 février 2025 au Caire, en Egypte, a été organisé par l'UPU en collaboration avec la poste égyptienne pour la région arabe. Les Etats membres de la région Afrique ont eu la possibilité d'y participer virtuellement.

Le taux de mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail a été de 100 %. La commission a félicité le Groupe de travail pour la mise en œuvre de toutes les activités prévues dans son plan d'action.

6.1.2 Propositions du 28^{ème} Congrès de l'UPU

Le résumé des propositions de rémunération à soumettre à la 28^{ème} session du Congrès de l'UPU a été joint au rapport du Groupe de travail et comprend les principales questions suivantes :

- i. Rémunération, Dispositions générales (envoi 27bis)
- ii. Propositions de seuils, d'échantillonnage, de structure tarifaire :
- iii. Propositions de services supplémentaires :
- iv. Propositions d'envois contenant des marchandises
- v. Propositions d'envois contenant des documents
- vi. Propositions de lien entre la qualité de service et la rémunération
- vii. Proposition à caractère général pour le Plan de Rémunération Intégré (PRI) 2026-2029.

6.1.3 Proposition de Cuba

Le Président a souligné la nécessité pour les Etats membres africains de soutenir la proposition de Cuba. Lors de la Table ronde mondiale, Cuba a proposé les amendements suivants aux propositions relatives au Système de rémunération intégré (SRI) :

- i. Rémunération des petits paquets (E) : rapport coût/tarif majoré lorsque les tarifs nationaux ne sont pas fixés en fonction des coûts, à étendre aux Groupes B et C (l'envoi 29.8.2 proposé s'applique uniquement au Groupe C).
- ii. Rémunération des colis : Etendre la règle de non-participation pour appliquer des ILR à 100 % aux Groupes B et C où les tarifs nationaux concernant les coûts ne sont pas fixés (l'envoi 33.4 proposé s'applique uniquement au Groupe C).
- iii. Rémunération des envois recommandés : Introduire une nouvelle disposition pour les flux des Groupes B et C inférieurs à 15 tonnes à 1,745 DTS en 2026, augmentée annuellement de 4,5 % : 1,824 DTS en 2027, 1,906 DTS en 2028, 1,992 DTS en 2029 et 2,081 DTS en 2030.

Bien que la proposition cubaine n'ait pas reçu un support suffisant lors de la TRMR, elle sera probablement soumise au Congrès. Si elle est présentée, l'Afrique est encouragée à la soutenir, car elle bénéficiera et protégera les pays africains du groupe B (actuellement le groupe III : Afrique du Sud, Botswana, Gabon, Maurice et Seychelles).

6.1.4 Recommandations

Les principales recommandations du Groupe de travail sur la rémunération sont les suivantes :

- i. **Le Secrétariat général doit identifier et constituer une liste d'experts du domaine de la rémunération pour assurer le suivi des travaux de l'UPU sur la rémunération au cours du prochain cycle.**
- ii. **Les Etats membres sont encouragés à soutenir la proposition de système de rémunération intégré qui sera soumise par le CEP lors du 28^{ème} Congrès de l'UPU.**

- iii. **Les Etats membres sont encouragés à soutenir la proposition de Cuba conformément aux principes directeurs du Plan de rémunération intégré (PRI) afin d'améliorer l'efficacité et l'inclusivité et de maximiser ses avantages pour tous les membres de l'UPU dans des circonstances similaires sans discrimination.**

La commission a félicité le Groupe de travail pour le travail bien fait et a ensuite adopté le rapport.

6.2 Etat de la participation au GMS en Afrique : analyse du questionnaire

- 6.2.1** Le Secrétariat général de l'UPAP a envoyé un questionnaire sur la participation du Système mondial de contrôle (GMS) en Afrique afin de mettre en œuvre le Plan d'action de la Commission Exploitation et technologies pour la période 2022-2025. L'objectif principal du questionnaire était de recueillir et de compiler des informations sur la participation des opérateurs désignés au GMS afin d'en évaluer l'état, d'identifier les lacunes, de proposer des solutions et de tracer la voie à suivre.
- 6.2.2** Des réponses ont été reçues de trente-deux (32) Etats membres de l'UPAP, représentant 71 % des membres, tandis que le Soudan du Sud a répondu au questionnaire en tant qu'observateur.
- 6.2.3** Les réponses au questionnaire ont été analysées et le Secrétariat général a présenté le rapport détaillé dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2025 - Doc N°4**. Les observations suivantes ont été tirées des réponses :
- i. Tous les opérateurs désignés ne sont pas désireux de mettre en œuvre le GMS.
 - ii. Certains opérateurs désignés qui étaient membres du GMS ont retiré leur adhésion en raison des coûts d'adhésion élevés.
 - iii. Les bonus sont difficiles à obtenir, car un seul pays, l'Eswatini, en a bénéficié une fois, ce qui pourrait indiquer le caractère irréaliste du système de bonus.
 - iv. Les OD souhaitent contrôler la qualité de leur service et améliorer leurs services afin d'améliorer leurs revenus.
 - v. Les volumes de courrier postal sont en moyenne en baisse constante, ce qui exige que tout système utilisé pour contrôler le service soit abordable.
 - vi. Les ressources déployées pour contrôler la qualité de service des envois postaux non contrôlés sont mieux utilisées pour financer des projets ou des efforts de mesure des envois de commerce électronique.

Quatre (4) pays, l'Ethiopie, Madagascar, le Maroc et l'Afrique du Sud, ont enregistré des volumes supérieurs à 100 tonnes. Les opérateurs désignés ne peuvent pas bénéficier de l'exemption de participation au lien de qualité de service lié aux frais terminaux.

Les Etats membres ont fait part de leur point de vue sur leur expérience en matière de mise en œuvre du GMS et ont indiqué que l'UPU doit envisager de réduire le coût du GMS pour le rendre abordable pour tous.

Il a été souligné que les opérateurs désignés doivent orienter leurs investissements vers des domaines prioritaires tels que la livraison suivie et le commerce électronique plutôt que d'investir dans des envois postaux non suivis.

6.2.4 Recommandations

Compte tenu du déclin du secteur de la poste aux lettres et des opportunités offertes par le commerce électronique, qui est en augmentation, les recommandations suivantes ont été formulées :

- i. **Les opérateurs désignés (OD) doivent envisager d'utiliser des outils de surveillance de la qualité de service alternatifs et moins coûteux à la place du GMS.**
- ii. **Les OD doivent concentrer leurs efforts d'investissement sur le suivi des projets de qualité de service pour les envois contenant des marchandises, car le commerce électronique est l'avenir de la poste.**

Il a également été recommandé que les opérateurs désignés africains, en coordination avec le Secrétariat général de l'UPAP, informent conjointement l'UPU que les ressources liées au GMS seraient mieux canalisées vers les envois à livraison suivie et le commerce électronique.

Le rapport a été adopté sur proposition du Bénin, appuyée par le Sénégal et l'Egypte.

7.0 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA NUMERISATION ET INNOVATION (GDI)

7.1 Présentation du rapport du Groupe de travail

Le Président du Groupe de Travail sur la Digitalisation et l'Innovation, M. Seydou Diakhate du Sénégal, a présenté le rapport du Groupe dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2025 - Doc N°05**.

Le rapport s'est concentré sur les principaux domaines suivants :

7.1.1 Etat de mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail

La commission a été informée des progrès réalisés par le Groupe de travail dans la mise en œuvre de son plan d'action pour 2022-2025. L'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'activités du Groupe de travail est le suivant :

- i. Les quatre étapes clés du « **Modèle de bureau de poste numérique** » sont en cours de réalisation.
- ii. Les trois étapes clés sur « **l'infrastructure numérique et la modernisation des opérations** » sont en cours.
- iii. En ce qui concerne la "**Numérisation des services postaux**", toutes les activités ont été entièrement exécutées, mais l'une des étapes est toujours en cours. Les détails sont indiqués à l'annexe 1.
- iv. En ce qui concerne les "**Innovations numériques propres à la poste**", 33% des étapes sont en cours. Les détails sont indiqués à l'annexe 1.

- v. En ce qui concerne le "**Développement du capital humain**", les d'activités prévues ont été entièrement mises en œuvre.
- vi. En ce qui concerne le volet "**Communication et retour d'information sur les progrès de la digitalisation et de l'innovation**", il a été entièrement mis en œuvre.

7.1.2 Activités de coopération avec l'UPU

Plusieurs activités ont été mises en œuvre en collaboration avec l'Union postale universelle (UPU). Les principales activités menées au cours de l'exercice 2024/2025 sont les suivantes :

7.1.2.1 Webinaire de l'UPU : Les réseaux postaux comme facilitateurs de la digitalisation des paiements des MPME.

L'UPAP a participé au webinaire de l'UPU organisé le 2 décembre 2024 pour explorer le thème « Les réseaux postaux comme facilitateurs de la numérisation des paiements des MPME ». L'UPU a présenté le rôle et l'importance des MPME, puis les défis de la numérisation des paiements dans les marchés émergents, notamment :

- i. Les défis de l'expérience marchande ;
- ii. Les défis de l'expérience client final.

7.1.2.2 Atelier sur la mise en œuvre des activités « .Post »

Un atelier a été organisé sur le thème « **Construire un espace numérique sûr et fiable – Comment les services basés sur « .post » renforcent la cyber-résilience** ». Le Secrétariat général et les Etats membres ont participé à cet atelier en ligne le 13 février 2025. Les sous-thèmes étaient les suivants :

- « **Créer un environnement sécurisé et fiable pour le secteur postal via .Post** » ;
- « **L'avenir de « .Post », axé sur de nouveaux horizons et de nouvelles opportunités** ».

7.1.3 Activités de coopération avec la Commission de l'Union africaine (CUA)

Le Secrétariat général a participé aux activités suivantes en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) :

7.1.3.1 Processus de collecte de données sur la plateforme de stratégie de transformation numérique (STN) de l'UA

- i) L'atelier d'apprentissage et d'évaluation de la mise en œuvre du STN a eu lieu le 8 octobre 2024 en mode virtuel.
- ii) Tout d'abord, une phase de test pour identifier les lacunes et y remédier avant de déployer la plateforme STN. Pour cet exercice, des codes d'accès à la plateforme ont été attribués aux entités participantes, dont l'UPAP.

- iii) Ensuite, la phase opérationnelle a permis d'introduire les données du secteur postal dans la plateforme STN. L'UPAP a saisi et partagé sur la plateforme les informations relevant de son champ d'application sous la supervision du chef de département Exploitation et Technologies de l'UPAP. Les difficultés, les lacunes et les contraintes ont été signalées à l'UA pour obtenir l'assistance technique nécessaire.

7.1.3.2 Webinaire de l'UA autour du thème : Le projet continental de cybersécurité de l'UA pour l'avenir

En partenariat avec l'Agence luxembourgeoise de coopération au développement, la CUA a organisé un webinaire le 26 février 2025 pour discuter du futur projet continental de cybersécurité de l'UA. Les principaux objectifs du projet sont le déploiement d'opérations de cybersécurité, la détection et la gestion des incidents, la mise en place et le support d'un centre/équipe de réponse aux incidents sur la sécurité informatique (CSIRC) et d'un centre d'opérations et sur la sécurité (COS), et le renforcement des capacités cybernétiques des organisations, des secteurs et des Etats membres.

Le Secrétariat général a participé à cette réunion et a proposé deux membres du personnel pour servir de points focaux.

7.1.4 Rapport de l'atelier de l'UPAP sur les services financiers numériques

L'atelier sur les services financiers numériques s'est tenu du 11 au 13 décembre 2024 à la tour UPAP à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, autour du thème : « **Favoriser l'inclusion financière grâce aux solutions numériques** ».

L'objectif principal de l'atelier était de partager des connaissances, des compétences et des expériences, de comparer les meilleures pratiques et d'apprécier les outils de pointe nécessaires pour fournir et gérer les services financiers numériques.

Les recommandations suivantes ont été présentées par le Groupe de travail pour examen et adoption par la commission :

- i. **Les OD doivent s'inspirer des modèles de bureaux de poste numériques mis en œuvre par certains OD et veiller à leur mise en œuvre, le cas échéant.**
- ii. **En ce qui concerne la numérisation des services postaux en Afrique, les OD doivent se concentrer sur les piliers ayant obtenu de faibles scores, en particulier les services financiers et de paiement postaux et les fonctions de support, qui sont essentiels et impératifs pour la pérennité des institutions postales ;**
- iii. **L'Union doit s'inspirer de bonnes pratiques pour élaborer un cadre de transformation numérique et une feuille de route pour les postes en Afrique ;**

iv. Les Etats membres doivent utiliser l'expertise locale pour créer des logiciels et d'autres solutions informatiques afin de soutenir les opérations.

La commission a adopté le rapport du Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation et ses recommandations.

7.2 Rapport sur la numérisation des services postaux en Afrique – Analyse du questionnaire

Le Secrétariat général a rediffusé le questionnaire sur la numérisation des services postaux en Afrique en janvier 2025. Ce questionnaire a permis de recueillir des données pour évaluer le niveau de mise en œuvre de la numérisation des services postaux en Afrique. L'analyse détaillée du questionnaire a été présentée dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2025 - Doc. N°06**.

Le questionnaire s'est concentré sur les cinq (5) piliers clés suivants pour évaluer les différentes étapes de la numérisation des services postaux :

- i) Services financiers et de paiement postaux ;
- ii) Services de courrier ;
- iii) Intégration de la chaîne logistique ;
- iv) Développement d'infrastructures informatiques et d'applications mobiles ;
- v) Fonctions de support.

Quarante-deux (42) des quarante-cinq (45) Etats membres de l'UPAP, soit 93 %, ont répondu au questionnaire. Les conclusions de ces réponses sont résumées comme suit :

- i) Les résultats ont montré que le pilier des services de courrier a obtenu un score supérieur à 82 %, suivi du pilier de la chaîne logistique avec plus de 48 %.
- ii) Les piliers ayant les scores de numérisation les plus faibles sont les suivants :
 - Infrastructure de développement et applications mobiles - 34%.
 - Services financiers et de paiement postaux - 22 %.
 - Fonctions de support - 21 %.

Les faibles scores sur les trois piliers indiquent que beaucoup de travail est nécessaire en Afrique pour moderniser les entités postales, numériser les services et améliorer l'infrastructure informatique déployée.

- i) Il convient de noter que le taux global de mise en œuvre des projets en cours dans les 42 Etats membres est estimé à 40 %.

7.2.1 Recommandations

Les principales recommandations issues de l'analyse sont les suivantes :

- i. Les opérateurs désignés (OD) doivent renforcer leurs efforts dans la mise en œuvre des solutions numériques dans le cadre du pilier des services de paiement postaux financiers ;
- ii. Les régulateurs postaux et financiers sont encouragés à élaborer des politiques et des cadres réglementaires appropriés pour permettre une transition en douceur vers les services financiers postaux par les opérateurs désignés ;
- iii. Les opérateurs désignés sont encouragés à utiliser les outils recommandés par l'UPU, qui sont des éléments essentiels du pilier des services postaux pour les meilleures pratiques, le suivi de la qualité et l'amélioration, en particulier le système de contrôle de la qualité (SCQ) ou le Système intégré de rapport de qualité (IQRS) et EMS Smart.
- iv. Les opérateurs désignés doivent s'efforcer de mettre en œuvre des solutions de guichets électroniques (POS et ePOS), des points relais et des casiers intelligents pour offrir des services postaux innovants qui répondent aux besoins des clients.
- v. Les opérateurs désignés doivent accélérer les innovations dans les plateformes de commerce électronique pour conquérir une part de marché significative dans ce domaine commercial.
- vi. Les OD doivent renforcer les investissements dans les fonctions de support, en particulier la formation du personnel aux technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, la gestion moderne, le suivi des activités et les outils d'aide à la décision.
- vii. Les opérateurs désignés doivent élaborer des stratégies numériques complètes qui couvrent tous les aspects commerciaux, par exemple les opérations, le marketing, la gestion de la relation client, les technologies de l'information, la gestion des ressources humaines, la gestion de flotte, la logistique du courrier et l'immobilier.

La commission a pris note des progrès réalisés et a adopté le rapport.

8.0 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROMOTION DE LA PHILATELIE (GPP)

8.1 Présentation du rapport du Groupe de travail

Le Secrétariat général a présenté le rapport du Groupe de travail sur la promotion de la philatélie au nom de la Présidente, Mme Funmilayo Esiri du Nigéria, dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2025 - Doc N° 07**.

Les points saillants du rapport sont les suivants :

8.1.1 Etat de mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail

Le Groupe de travail sur la promotion de la philatélie a indiqué avoir mis en œuvre plusieurs activités conformément au plan d'action du Groupe de travail pour 2022-2025. 88 % des activités ont été entièrement mises en œuvre, tandis que 12 % étaient en cours.

Les principales étapes franchies par le Groupe de travail sont les suivantes :

- i) Emission d'un timbre conjoint de l'APPU commémorant la mise en service de la tour de l'APPU.
- ii) Organisation des trois Conférences Philatéliques Africaines (CPA) en 2022, 2023 et 2025.
- iii) Organisation d'un atelier de renforcement des capacités à Rabat, Maroc le 23 novembre 2023.
- iv) Numérisation des produits philatéliques.

8.1.2 Troisième Conférence philatélique africaine (3^{ème} CPA)

La 3^{ème} Conférence Philatélique Africaine (CPA) s'est tenue en mode virtuel les 5 et 6 mars 2025. La conférence de deux jours s'est tenue autour du thème : « **Timbres numériques : une nouvelle dimension pour la philatélie** », et a réuni plus de quatre-vingt-dix (90) participants de 34 Etats membres.

La conférence a drainé des experts et philatélistes internationaux de l'Union postale universelle, de Stampfinity , de Crypto Stamps.Org et Ciphers.me, d'Engineers Software Corporation et du West Africa Study Circle, qui ont présenté des exposés sur le thème. Trois opérateurs désignés, à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Tunisie, ont partagé leur expérience de mise en œuvre des timbres numériques.

8.1.3 Activités philatéliques mondiales

Les membres du Groupe de travail ont participé aux activités philatéliques mondiales organisées par l'UPU et d'autres partenaires comme suit :

8.1.3.1 19^{ème} édition du Concours international pour les autorités postales émettrices des Pays-membres de l'UPU et de leurs territoires

La 19^{ème} édition du Concours International de l'UPU a été mise en œuvre à travers des expositions tout au long de l'année lors de diverses expositions philatéliques internationales sur plusieurs continents, culminant avec CHINA 2024, qui s'est tenue à Shanghai, en Chine, du 29 novembre au 3 décembre 2024. Les Etats membres de l'UPAP qui ont assisté à l'événement étaient l'Algérie, le Ghana, le Maroc et la Tunisie.

La commission a été informée que le Maroc a remporté la 2^{ème} place du Groupe « A » lors de la compétition.

8.1.3.2 Conférence et atelier sur la philatélie

L'UPU et l'AMDP ont organisé conjointement des conférences et ateliers philatéliques sur le thème « **Innovations en philatélie : toucher un public plus large** », qui se sont déroulés du 29 novembre au 1er décembre 2024 à l'Exposition internationale philatélique asiatique CHINA 2024 à Shanghai. Ces événements ont été organisés en collaboration avec la Plateforme d'innovation postale et la Fédération internationale de philatélie (FIP). Les Etats membres de l'UPAP présents étaient l'Algérie, le Ghana, le Maroc et la Tunisie.

L'atelier de formation a permis des échanges stimulants et fructueux pour approfondir les connaissances sur les crypto timbres et les NFT.

8.1.3.3 Emission d'un timbre commémoratif pour le 150e anniversaire de l'UPU

Les Etats membres de l'UPU ont émis des timbres commémoratifs le 9 octobre 2024 pour célébrer le 150^{ème} anniversaire de l'UPU. Deux Etats membres, le Ghana et le Nigéria, ont été félicités pour l'émission de ce timbre commémoratif.

8.1.3.4 Activités du système de numérotation de l'AMDP (SMN)

Le SMN des timbres émis par les opérateurs désignés des Etats membres de l'UPU sert de mécanisme de contrôle des émissions illégales et contrefaites. Onze (11) des quarante-cinq (45) Etats membres de l'UPAP sont membres du SMN.

8.1.4 Recommandations

Les recommandations suivantes du Groupe de travail sur la philatélie ont été présentées au Comité pour examen et adoption :

- i. Encourager les opérateurs désignés à rejoindre le système de numérotation de l'AMDP (WNS) pour bénéficier de l'adhésion ;**
- ii. Envisager d'émettre un timbre cryptographique conjoint pour les opérateurs désignés africains en collaboration avec des partenaires recommandés.**

Le rapport du Groupe de travail sur la promotion de la philatélie a été adopté par la commission, ainsi que ses recommandations.

9.0 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CHAÎNE LOGISTIQUE (SCG)

9.1 Tendances de la chaîne logistique : Présentation de l'UPU

M. Zoran Stevanovic, expert en solutions de Transport alternatives du Bureau international de l'UPU, a présenté les tendances de la chaîne logistique postale. Sa présentation a porté sur les points clés suivants :

- i. Modèle postal mondial de l'UPU pour les EAD et les informations préalables sur le fret avant le chargement (PLACI).
- ii. Préparation mondiale à l'EAD.
- iii. Conformité des données et numérisation.
- iv. Transport de courrier sans papier.
- v. Réseau de Transport flexible - Pôles régionaux.
- vi. Sécurité et sûreté : dernières menaces et réglementations en matière sur la sécurité.

- vii. Atténuation des marchandises illicites et engagement des PME.
- viii. Outil de recherche de marchandises dangereuses (DGST).
- ix. Douanes et normes.
- x. Solutions de conformité douanière.
- xi. Nouveau modèle commercial, nouveaux produits et nouveaux processus.
- xii. Produit interentreprises-consommateurs (B2B2C).

Mr. Zoran Stevanovic a souligné que la seule certitude dans la chaîne logistique du courrier est son insécurité, et que nous pouvons nous attendre à de nouveaux défis. Les opérateurs désignés ont été exhortés à coopérer avec leurs partenaires de la chaîne logistique du courrier afin d'assurer la fluidité de la circulation du courrier.

Pour plus de précisions et pour toute question, les opérateurs désignés sont encouragés à contacter le Bureau international par courrier électronique : zoran.stevanovic@upu.int .

9.2 Présentation du rapport du Groupe de travail

Le président du Groupe de travail sur la chaîne logistique, M. Jasson Kalile de Tanzanie, a présenté le rapport du Groupe sous le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2025 - Doc N°08**.

Les points saillants du rapport sont les suivants :

9.2.1 Etat de la mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail sur la chaîne logistique

Au cours de l'exercice 2024/25, le Groupe de travail sur la chaîne logistique a mis en œuvre les activités suivantes :

9.2.1.1 Activités relatives à la sécurité

Au cours de l'année sous revue, cinq opérateurs désignés, à savoir le Ghana, le Kenya, la Sierra Leone et le Maroc, ont obtenu différents niveaux de certification pour leur conformité aux normes sur la sécurité S58 et S59.

Le Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP (GASU) a été créé conformément à la résolution de la 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration **N°02/UPAP/CA/XLII/2024**. Il comprend dix (10) membres issus des cinq sous-régions africaines et a depuis commencé ses travaux.

9.2.1.2 Activités de Transport

Le Groupe de réflexion sur le Transport en Afrique (GRTA) a tenu **six (6) réunions** au cours de l'année 2024/25 pour délibérer sur les questions de Transport international du courrier, le système de contrôle des

importations de l'Union européenne version 2 (ICS2 R2), la mise en œuvre de hubs postaux régionaux et le transport sans papier.

L'UPU a organisé une session de formation sur le transport sans papier le 20 novembre 2024, pour les opérateurs désignés des régions arabe et africaine.

9.2.2 Atelier de formation EAD, CDS/IPS

L'UPU, en collaboration avec les services postaux des Etats-Unis, a organisé un atelier de formation sur les données électroniques préalables (EAD) et le système de déclaration douanière/système postal international (CDS/IPS) du 9 au 11 juillet 2024 à New York, aux Etats-Unis, pour les opérateurs désignés de la région Afrique.

Tous les OD africains ont assisté physiquement à l'atelier, à l'exception de quelques-uns qui ont rencontré des difficultés pour obtenir un visa américain. Cependant, une participation virtuelle a été possible pour les participants qui ne pouvaient pas se rendre aux Etats-Unis. Le Secrétariat général de l'UPAP y a assisté virtuellement.

9.2.3 Activités du projet ORE

Les opérateurs désignés ont poursuivi la mise en œuvre du projet de préparation opérationnelle pour le commerce électronique.

9.2.3.1 Ateliers ORE

L'UPU a organisé le 3^{ème} atelier ORE du 5 au 10 mai 2024 à Gaborone, au Botswana. Le 4^{ème} atelier s'est tenu du 7 au 11 avril 2025 à Cotonou, au Bénin. Tous les opérateurs désignés participants ainsi que le Secrétariat général ont assisté aux ateliers.

9.2.3.2 Réunions mensuelles de contrôle

Six (6) réunions mensuelles **de contrôle** ont été organisées avec les facilitateurs régionaux du projet, les experts de terrain et le Secrétariat général de l'UPAP afin d'évaluer les progrès, de discuter des difficultés rencontrées par les bureaux délocalisés dans la mise en œuvre du projet et de partager les meilleures pratiques. Dans certains cas, des experts du Bureau international de l'UPU ont été invités à ces réunions pour guider les chefs de projet nationaux sur certains livrables.

9.2.3.3 Ateliers de sensibilisation au projet de fonds pour l'amélioration de la qualité de service - QSFLDC2402 pour les régions Afrique, Arabe et Caraïbes

Le QSLDC2402 est un projet financé par un fonds commun visant à « **Renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité du courrier dans les PMA des régions Afrique, Arabe et Caraïbes** ». Trente-cinq (35) pays africains participent à ce projet.

L'UPU a organisé deux ateliers de sensibilisation en ligne sur le projet. Le premier a eu lieu le 3 octobre 2024, tandis que le second s'est tenu le 4 février 2025. Les coordinateurs du FAQs et les équipes du projet ORE 3 des régions y ont participé.

Notant l'importance de la qualité du service dans la chaîne logistique, la commission a réitéré la nécessité pour l'UPU et les Etats membres de réévaluer les priorités des ressources allouées à la mise en œuvre des projets GMS et ORE.

9.2.4 Recommandations

Le Groupe de travail sur la chaîne logistique a présenté les recommandations suivantes pour examen et adoption par la commission :

- a) **Projet de préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE 3)**
 - i. **Les chefs de projet des pays ORE 3 doivent continuer à mettre en œuvre les activités prévues dans leurs feuilles de route et plans d'action nationaux afin de garantir une amélioration globale des performances régionales d'ici la fin du projet.**
 - ii. **Les Etats membres participant au projet QSFLDC2402 sur le « Renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité du courrier dans les PMA pour les régions Afrique, Arabe et Caraïbes » doivent s'assurer que leur personnel participe activement aux ateliers pour tirer le meilleur parti du projet.**

- b) **Concernant les questions sur la sécurité**
 - i. **Les opérateurs désignés sont encouragés à utiliser les ressources du Fonds pour la qualité de service pour les projets sur la sécurité, afin d'augmenter le nombre d'Etats membres de l'UPAP obtenant la certification sur la sécurité conformément aux normes S58 et S59 de l'UPU.**

- c) **Sur les activités de Transport**
 - i. **Les Etats membres sont encouragés à renforcer leur collaboration avec les compagnies aériennes africaines afin de garantir un commerce intra-africain amélioré par la poste et de parvenir à un acheminement efficace du courrier.**

- ii. **Le Secrétariat général de l'UPAP doit continuer à collaborer avec l'AFRAA pour maintenir de bonnes relations et une coopération entre les opérateurs désignés et les compagnies aériennes.**
- iii. **Les opérateurs désignés sont encouragés à élaborer des plans d'urgence de secours qui contournent l'UE en travaillant en étroite collaboration avec les principaux transporteurs postaux en Afrique et dans d'autres régions.**
- iv. **Pour mettre en œuvre le projet de Transport sans papier, les opérateurs désignés sont encouragés à améliorer les performances de numérisation des données de Transport et la conformité de la qualité des données.**

La commission a adopté le rapport du Groupe de travail sur la chaîne logistique et ses recommandations.

9.3 Rapport d'étape sur les services de la chaîne logistique - Analyse du questionnaire

9.3.1 Le Secrétariat général de l'UPAP a diffusé un questionnaire sur l'état des services de la chaîne logistique en Afrique afin de mettre en œuvre le Plan d'action opérationnel et technologique pour la période 2022-2025. L'objectif du questionnaire était de recueillir des informations sur les activités de la chaîne logistique mises en œuvre par les opérateurs désignés afin d'en évaluer l'état et de contribuer à combler les lacunes identifiées, le cas échéant.

9.3.2 Le questionnaire comprenait trente-neuf (39) questions couvrant les quatre principaux piliers de la chaîne logistique, comme indiqué ci-dessous :

- i) **Transport** : Transport du courrier et relations avec les parties prenantes.
- ii) **Sécurité** : Sécurité postale et respect des normes.
- iii) **Douanes** : Echange de données électroniques préalables et relations douanières.
- iv) **Qualité de service**

9.3.3 Trente-six (36) réponses ont été reçues, représentant 80 % des Etats membres de l'UPAP. L'analyse détaillée des réponses a été présentée par le Secrétariat général dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2025 - Doc. N°09**.

9.3.4 Les principales conclusions sont les suivantes :

- i) La performance régionale globale en matière d'activités liées aux transports est de 65 % pour les activités achevées, 14 % en cours et 20 % pour les activités non encore mises en œuvre.
- ii) Les performances dans les activités liées à la sécurité sont les plus faibles, avec 57 % d'activités mises en œuvre, 24 % en cours et 18 % non mises en œuvre.
- iii) Les activités liées aux douanes sont mises en œuvre à 62 %, en cours à 20 % et non mises en œuvre à 18 %.

- iv) Les activités liées à la qualité de service sont réalisées à 65 %, en cours à 15 % et non mises en œuvre à 23 %.

9.3.5 Recommandations

Les principales recommandations issues des réponses au questionnaire sont les suivantes :

- i. **Les opérateurs désignés doivent constituer des comités de contact nationaux avec les parties prenantes du secteur des transports afin d'améliorer la collaboration, de se conformer aux réglementations et d'assurer un transport du courrier fluide et efficace.**
- ii. **Les opérateurs désignés doivent se conformer aux normes sur la sécurité S58 et S59 et obtenir une certification.**
- iii. **La mise à jour régulière de la liste des envois interdits et des marchandises dangereuses est encouragée afin de garantir que les clients et les opérateurs désignés partenaires puissent accéder à des informations à jour.**
- iv. **Les opérateurs désignés doivent échanger des données électroniques (CUSITM/CUSRSP) avec les autorités douanières pour accélérer le processus de dédouanement.**
- v. **Les opérateurs désignés doivent signer des protocoles d'accord avec les autorités douanières nationales pour améliorer les relations postales et douanières et assurer la fluidité de la circulation des envois postaux.**
- vi. **La création de commissions nationales de contact entre les postes et les douanes est encouragée pour renforcer la collaboration et promouvoir le dialogue entre les deux parties, améliorer le respect des réglementations et garantir un dédouanement fluide et efficace des envois postaux.**
- vii. **Les opérateurs désignés doivent proposer un service de livraison suivi et générer des revenus supplémentaires en fournissant uniquement des analyses EMD au cours de la première année.**
- viii. **Les opérateurs désignés doivent garantir la conformité à la norme d'adressage S42 et obtenir une certification pour faciliter l'échange et la livraison fluides des envois postaux.**

Le rapport a été adopté par la commission avec des amendements à certaines recommandations.

9.4 Rapport du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP (GASU)

Le président du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP, M. Kélébogile Ofentse du Botswana a présenté le rapport du Groupe (vidéo [UPAP/CAT/CET/01/2025 - Doc N°10](#)).

- 9.4.1** Le GASU a été créé suite à la résolution N°02/UPAP/AC/XLII/2024 de la 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, le GASU vise à élaborer, coordonner, faciliter et

mettre en œuvre les stratégies de sécurité de la région Afrique, conformément aux normes de sécurité postale S58 et S59 de l'UPU, en collaboration avec le Groupe sur la sécurité de l'UPU.

9.4.2 Le Groupe est composé d'experts en sécurité des opérateurs postaux désignés représentant les cinq (5) sous-régions africaines : Algérie, Botswana, Bénin, Burkina Faso, Kenya, Cameroun, Cap-Vert, Malawi, Maroc et Tanzanie.

9.4.3 Activités de sécurité postale

Le GASU a rendu compte des activités de sécurité mises en œuvre au cours de l'exercice 2024/2025 comme suit :

9.4.3.1 Mise en œuvre de la résolution de la 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP

La réunion a noté que le Conseil d'administration, lors de sa 42^{ème} session ordinaire tenue à Arusha, en Tanzanie, en juin 2024, a approuvé la création du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP (GASU) au sein de ses structures sous le Groupe de travail sur la chaîne logistique par la **résolution N°02/UPAP/AC/XLII/2024**

Pour mettre en œuvre la résolution, les activités suivantes ont été entreprises :

- i. Le Secrétariat général de l'UPAP a lancé un appel par circulaire aux Etats membres pour la nomination de membres au sein du Groupe.
- ii. Ce processus a été dûment coordonné par les organismes postaux sous-régionaux et les PMG/PDG des opérateurs désignés en Afrique.
- iii. Les soumissions présentées ont abouti à l'évaluation et à la nomination réussies de dix (10) membres au sein du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP en provenance d'Algérie, du Botswana, du Bénin, du Burkina Faso, du Kenya, du Cameroun, du Cap-Vert, du Malawi, du Maroc et de Tanzanie.
- iv. Les cinq (5) sous-régions africaines sont représentées au sein du Groupe d'action pour la sécurité, qui comprend également les actuels responsables régionaux de la sécurité postale (RPSM) – Malawi, Maroc et Cap-Vert – afin de garantir la continuité et la durabilité du processus de certification.

9.4.3.2 Notification de la création du GASU au Groupe sur la sécurité de l'UPU

Le Secrétaire général a informé le Bureau international de l'Union postale universelle (UPU), secrétariat du Groupe sur la sécurité, de la création du GASU, conformément à la recommandation du Groupe sur la sécurité de l'UPU. L'UPU a accusé réception de cette communication et a assuré le Groupe de son soutien.

9.4.3.3 Réunion inaugurale du GASU

Le Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP a tenu sa première réunion en ligne le 20 novembre 2024. Les objectifs du GASP et le support technique de l'UPU ont été abordés, notamment le message du président du GASP. Au cours de la réunion, les membres du GASP ont élu les dirigeants du Groupe : le Botswana à la présidence et le Bénin à la vice-présidence.

9.4.3.4 Notification de la création du Groupe aux Etats membres de l'UPAP

Le 5 février 2025, le Secrétariat général a envoyé une circulaire notifiant la création du GASU aux Etats membres de l'UPAP, conformément à la résolution de la 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP.

9.4.4 Proposition de stratégie sur la sécurité et de plan d'action

Le Président a présenté le projet de stratégie et de plan d'action du GASU, que la commission a approuvé.

La commission a félicité le président pour la présentation du rapport du GASU et du plan d'action détaillé. La Zambie a proposé l'adoption du rapport, appuyée par le Bénin et la Tanzanie.

9.5 Rapport d'activités de la Task Force UPAP-AFRAA.

M. Joseph Mumo du Kenya a présenté le rapport du Groupe de travail UPAP-AFRAA au nom du président sous le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2025 Doc N°11**.

Les principaux domaines couverts par le rapport étaient les suivants :

9.5.1 Etat de mise en œuvre du plan d'action du Groupe de travail.

Les activités de Transport qui ont été entreprises au cours de l'exercice 2024/2025 ont été :

9.5.1.1 Réunions du Groupe de réflexion sur le Transport en Afrique

Le Groupe de réflexion sur le Transport en Afrique (GRT), créée en 2024, a tenu six (6) réunions de juin 2024 à février 2025 pour discuter des questions de Transport visant à parvenir à un transport efficace du courrier dans la région Afrique, conformément aux termes de référence du Groupe.

9.5.1.2 Pôles de Transport régionaux

Les membres du GRT ont convenu de créer des pôles de Transport régionaux en Ethiopie, en Afrique du Sud, au Togo et au Kenya. Ils ont souligné que la qualité des services de Transport et la conformité des données devaient être optimales afin de garantir que les services fournis par les pôles régionaux répondent aux attentes des partenaires.

9.5.1.3 Conformité aux réglementations de Transport de l'UE

Le système de contrôle des importations 2 (ICS2) version 2, qui est entièrement mis en œuvre depuis le 2 avril 2024, exige que tous les OD envoyant des envois contenant des marchandises par voie aérienne vers ou via l'Union européenne (UE) se conforment à des exigences spécifiques en matière de données électroniques préalables.

Il a été souligné que les membres doivent donner la priorité à l'amélioration de la qualité des données, en particulier en ce qui concerne les messages CARDIT et les informations de vol précises sur leurs envois de courrier international, dans le cadre des efforts plus larges de conformité.

9.5.1.4 Session de formation sur le Transport sans papier

L'Union postale universelle (UPU) a organisé une session de formation en ligne sur le transport sans papier le 21 novembre 2024 pour les régions arabe et africaine. Des experts en transport des opérateurs désignés d'Afrique ont participé à ce webinaire, qui visait à aider les opérateurs désignés à numériser le transport international du courrier afin de réduire l'utilisation du papier et de promouvoir la durabilité.

9.5.1.5 Dialogue AFRAA Sky Connect

Dans le cadre du protocole d'accord signé entre la UPAP et l'AFRAA, le Secrétariat général de la UPAP a participé au dialogue Sky Connect organisé par l'AFRAA le 5 février 2025. Le dialogue a abordé plusieurs questions relatives aux secteurs du transport aérien et postal.

La commission a adopté le rapport et a pris note des recommandations de la Task Force UPAP-AFRAA, qui ont été incluses dans le rapport du Groupe de travail sur la chaîne logistique.

Le Malawi a proposé l'adoption du rapport du Groupe de travail. Le Sénégal et la Tanzanie ont appuyé la proposition.

10.0 PLAN D'ACTION ANNUEL DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES (2025-2026)

Suite à la **décision N°02/UPAP/CP/X/2021** portant alignement du programme d'activités de l'UPAP sur le programme d'activités de l'UPU prise lors de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP tenue le 25 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe, la 11^{ème} session ordinaire de la Conférence de plénipotentiaires se tiendra au plus tard six (6) mois après le 28^{ème} Congrès de l'UPU prévu en septembre 2025. Ainsi, le cycle actuel et par conséquent le mandat des commissions seront prolongés jusqu'en mars 2026.

Compte tenu de ce qui précède et afin d'assurer la poursuite des travaux de la commission Exploitation et Technologies, un projet de plan d'action annuel pour la période de juin 2025 à mars 2026 a été présenté par le Secrétariat général dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/01/2025 – Doc N°12**.

La commission a adopté le projet de Plan d'action annuel, qui est joint en **annexe 2** pour approbation par le Conseil.

11.0 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La commission tiendra sa prochaine réunion avant la 44^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP. Une fois les dispositions finalisées, le Secrétariat général communiquera la date et le lieu de la prochaine réunion de la commission Exploitation et Technologies. Des réunions de Groupes de travail seront organisées si nécessaire durant cette période.

12.0 DIVERS

12.1 Mise à jour sur les travaux de la commission 2 du Conseil d'administration (CA) de l'UPU : Politique douanière et questions réglementaires

L'Egypte a fait le point sur la réunion de la commission 2 du CA de l'UPU qui s'est tenue le 18 juin 2025 pour délibérer sur les propositions du Congrès visant à modifier la Constitution et la Convention.

Une attention particulière a été accordée à l'annexe 1 du mémorandum du conseiller juridique sur l'évaluation des questions spécifiques de politique et de réglementation liées aux données électroniques préalables.

Il a été souligné que le règlement ICS2 R2 de l'UE violait les principes fondamentaux de liberté de transit et de traitement non discriminatoire des envois postaux internationaux. L'envoi 23 de la Constitution stipule qu'aucun Pays-membre ne peut déroger aux dispositions des Actes de l'UPU en invoquant sa législation pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par ces Actes.

À cet égard, l'Egypte a exhorté les Etats membres à prendre note de ces propositions lors du 28^{ème} Congrès de l'UPU et de s'en inspirer.

13.0 ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE

Le Secrétariat général a présenté le projet de rapport pour adoption par la commission.

Un projet de résolution contenant les recommandations de la commission a été présenté à la commission pour adoption. Ce projet de résolution est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le projet de résolution est joint au rapport en **annexe 3**.

14.0 CLÔTURE

PLAN D'ACTION 2021/2022-2024/2025

Num éro de série	OBJET	JALON	PERIODE	FAIT	En cours*	PAS FAIT
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REMUNERATION						
1.	Système de rémunération de la poste aux lettres	i) Déballer le modèle de rémunération	T3 2022			
		ii) Aperçu des tarifs des différents services de courrier postal, y compris les services à valeur ajoutée et supplémentaires	T3 2022			
		iii) Décrire la rémunération des envois non livrables (UV)	T3 2023			
		iv) Enumérer les implications du système de rémunération sur l'Afrique	T4 2022			
		v) Organiser une réunion du Groupe de travail sur la rémunération	T4 2022			
		vi) Solliciter les commentaires des Etats membres (Questionnaire)	T1 2023			
2.	Rémunération des colis postaux	i) Expliquer le modèle de rémunération des colis postaux	T2 2023			
		ii) Expliquez le système de performance qualité du système de rémunération des colis postaux	T2 2023			
		i) Eclairer les implications du système de rémunération sur l'Afrique	T3 2023			
		ii) Organiser une réunion du Groupe de travail sur la rémunération	T4 2023			
		iii) Demande de commentaires aux Etats membres (Questionnaire)	T4 2023			
3.	Plan de produit intégré	i) Modèle de plan de produit intégré	T4 2022			
		ii) Plan de rémunération intégré	T4 2022			
		iii) Organiser une réunion du Groupe de travail sur la rémunération	T1 2023			
		iv) Solliciter les commentaires des Etats membres (Questionnaire)	T1 2023			
4.		i) Identifier et résumer les problèmes clés	T2 2024			

	Problèmes de rémunération	ii) Communiquer au Comité et aux Etats membres	T2 2024			
5.	Système de rémunération futur	i) Identifier les domaines de préoccupation dans le traitement du courrier international et la rémunération qui en résulte	T3 2024			
		ii) Envisager des moyens d'améliorer le système	T3 2024			
		iii) Proposer des modifications au Règlement	T4 2024			
		iv) Analyser les propositions du BI et d'autres Etats membres relatives à la rémunération des services physiques <ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'étude; • Proposer des implications pour l'Afrique ; • Proposer des points de vue alternatifs depuis l'Afrique ; • Conseiller les Etats membres 	T1 2025			
		v) Proposer des propositions en provenance d'Afrique	T1 2025			
GROUPE DE TRAVAIL NUMERISATION ET INNOVATION						
6.	Modèle de bureau de poste numérique	i) Développer un modèle de bureau de poste numérique comparé à d'autres régions et industries ;	T1 2023			
		ii) Développer un cadre de transformation numérique et une feuille de route pour les postes d'Afrique ;	T1 2023			
		iii) Adopter un programme simplifié de transformation numérique postale	T1 2023			
		iv) Poursuivre la mise en œuvre coordonnée par les OD des Etats membres	T1 2023			
7.	Infrastructure numérique et modernisation des opérations	i) Fourniture d'un environnement et d'une infrastructure de numérisation au sein des Etats membres pour couvrir les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Electrification et sources d'énergie alternatives • connectivité Internet • Mise en réseau des bureaux • Cloud computing 	T2 2023			
		ii) Les membres doivent assurer la fourniture de matériel dans les bureaux de poste : <ul style="list-style-type: none"> • Serveurs 	T3 2023			

		<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateurs/portables • Imprimantes • Scanners • Balances numériques 				
		iii) Partager des informations sur les systèmes et outils postaux pour développer des spécifications pour un logiciel idéal pour la numérisation de la poste en Afrique	T3 2023			
8.	Numérisation des services postaux	i) Migration des services des plateformes traditionnelles vers les plateformes numériques : <ul style="list-style-type: none"> • Courrier électronique • Commerce électronique • Gouvernement électronique • Services financiers numériques • Solutions bancaires mobiles 	T1 2024			
		ii) Déployer des fonctionnalités à valeur ajoutée basées sur la technologie sur le portefeuille de plans de produits intégrés (IPP) pour garantir la mise en œuvre complète de l'IPP : <ul style="list-style-type: none"> • ECOMPRO • Service de livraison suivi • Petits paquets 	T1 2024			
		iii) Participation aux projets de digitalisation et d'innovation en partenariat avec les acteurs concernés du secteur	T4 2022			
9.	Innovations numériques locales de la poste	i) Développer ses propres solutions numériques : <ul style="list-style-type: none"> • Logiciel • Applications 	T2 2023			
		ii) Participer à des salons et concours d'innovation comme le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)	T3 2022			
10.	Développement du capital humain	i) Les membres doivent former le personnel aux compétences numériques	T3 2024			
		ii) Organiser un atelier sur la transformation numérique et l'inclusion financière	T4 2022			
		iii) Atelier de formation : <ul style="list-style-type: none"> • systèmes informatiques • Outils • Cybersécurité 	T4 2023			

11.	Communication et retour d'information sur les progrès de la digitalisation et de l'innovation	i) Participation active des membres aux différents projets <ul style="list-style-type: none"> • Réunions régionales/mondiales sur l'innovation et le développement de produits • Initiatives de mise en œuvre de la numérisation 	Annuellement			
		ii) Retour d'information des Etats membres sur la mise en œuvre des projets	Annuellement			
GROUPE DE TRAVAIL DE PROMOTION DE LA PHILATELIE						
12.	Nouvelles tendances et innovations dans le secteur de la philatélie	i) Partager des informations sur les dernières tendances et innovations mondiales en matière de philatélie	T1 2023			
		ii) Partager des informations sur les nouveaux produits philatéliques sur le marché et l'Association mondiale pour le développement de la philatélie (AMDP)	T1 2023			
		iii) Explorer de nouveaux marchés pour les produits philatéliques africains en partenariat avec d'autres parties prenantes	En cours			
		iv) Informations philatéliques reçues des Etats membres (Questionnaire)	T2 2023			
13.	Numérisation du secteur philatélique	i) Partager des informations sur les tendances actuelles de numérisation dans l'industrie	T1 2022			
		ii) Découvrez les produits de tampons numériques disponibles sur le marché	En cours			
14.	Promotion des produits philatéliques	iii) Promouvoir les produits et activités philatéliques sur différentes plateformes.	En cours			
		iv) Participer à des émissions de timbres conjointes pour promouvoir le patrimoine et les événements africains	2024			
		v) Organiser des concours de création de timbres	T3 2022			
		vi) Les Etats membres participent aux activités philatéliques organisées par l'UPAP, l'UPU, les autres membres et d'autres organisations. (réunions/ateliers/conférences/expositions)	En cours			
15.	Emissions de timbres illégaux et contrefaits	i) Partager des informations sur les problèmes illégaux et de contrefaçon	T2 2023			
		ii) Elaborer des stratégies pour éradiquer les émissions illégales et contrefaites de timbres africains	T2 2023			

		iii) Réviser les réglementations existantes de l'UPU sur les questions illégales et contrefaites	T3 2024			
16.	Partage de bonnes pratiques en matière de philatélie	i) Identifier les Etats membres qui excellent dans le secteur de la philatélie afin de partager leurs expériences lors d'ateliers/réunions de commissions	T2 2023			
		ii) Envisager le jumelage et le jumelage des Etats membres	T3 2024			
17.	Relancer la philatélie en Afrique	i) Participation de davantage de pays au Groupe de travail	T4 2022			
		ii) Commentaires des Etats membres sur les activités philatéliques (Questionnaire)	T3 2024			
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CHAÎNE LOGISTIQUE						
18.	Questions de Transport	i) Fournir des lignes directrices pour les accords de niveau de service avec les compagnies aériennes	T4 2022			
		ii) Obtenez des tarifs de Transport de courrier abordables	T4 2023			
		iii) Echange de données électroniques anticipées (CARDIT, RESDIT) avec les compagnies aériennes et tenue à jour du recueil EAD	T1 2023			
		iv) Transport efficace du courrier intra-africain	T4 2023			
		v) Constituer des Comités Nationaux de Contact avec les acteurs du transport (Compagnies aériennes, Aviation, Agents de Manutention, etc.)	T2 2023			
		vi) Consolider les rapports sur la participation et les commentaires du Groupe de travail UPAP/AFRAA	Biannuellement			
		vii) Informations sur le Transport (Questionnaire)	T4 2024			
19.	Questions douanières	i) Partager avec les OD les procédures simplifiées de traitement du courrier international pour les douanes	T4 2022			
		ii) Les OD membres échangeront des données électroniques anticipées avec les OD partenaires et les douanes pour les envois contenant des marchandises - ITMATT	T4 2022			
		iii) Maintenir à jour un recueil douanier par les Etats membres	T1 2023			
		iv) Participation des membres aux réunions régionales/mondiales sur le sujet	T2 2025			

		v) Informations douanières reçues des membres (Questionnaire)	T1 2025			
20.	Questions sur la sécurité	i) Les membres doivent se conformer aux normes sur la sécurité de l'UPU (S58, S59)	T4 2024			
		ii) Empêcher l'acceptation d'envois interdits et de marchandises dangereuses dans le système postal - commerce illicite	T4 2023			
		iii) Sensibilisation élevée des membres à la cybersécurité	T2 2023			
		iv) Participation des membres aux réunions régionales/mondiales sur les questions sur la sécurité	T3 2023			
		v) Commentaires des membres sur les informations sur la sécurité (Questionnaire)	T1 2023			
21.	Qualité de service du courrier	i) Mise en œuvre du GMS par les OD : <ul style="list-style-type: none"> • Module de bout en bout • Module entrant 	T1 2024			
		ii) Respect des normes de qualité de service par les membres : <ul style="list-style-type: none"> • Normes de la poste aux lettres • Objectifs des colis postaux dans le cadre du système de bonus des tarifs fonciers entrants (ILR) • Normes EMS 	T4 2024			
		iii) La participation des membres à la qualité de service est liée aux frais terminaux	T1 2023			
		iv) Participation à la certification de la qualité de service des membres	T4 2024			
22.	Commerce électronique	i) Participation au projet ORE 3	T4 2022			
		ii) Garantie Logistique et entreposage	T3 2024			
		iii) Promotion des exportations	T4 2024			

PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES

JUN 2025-MARS 2026

N° d'ordre	OBJET	ETAPE	PERIODE	RESPONSABLE
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REMUNERATION				
1.	28^{ème} Congrès de l'UPU	i) Analyser les propositions de rémunération à soumettre au Congrès	Août 2025	Groupe de travail sur la rémunération
		ii) Préparer un document de position de l'Afrique sur les questions de rémunération	Août 2025	Groupe de travail sur la rémunération
		iii) Assister au Congrès et défendre la position de l'Afrique	Sept 2025	Groupe de travail sur la rémunération
NUMERISATION ET INNOVATION				
2.	Renforcement des capacités	Organiser un atelier sur les services financiers (en ligne) en collaboration avec VISA	Juillet 2025	Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation
3.	Numérisation des services postaux	Organiser une conférence des donateurs sur l'amélioration de la digitalisation des services postaux en Afrique en collaboration avec l'UA.	Août 2025	Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROMOTION DE LA PHILATIE				
4.	Renforcement des capacités	Organiser un atelier en ligne sur les timbres Crypto en collaboration avec Cipher.me	Nov. 2025	Groupe de travail sur la promotion de la philatélie
5.	Numérisation des timbres	Coordonner l'émission du timbre cryptographique conjoint africain	Mars 2026	Groupe de travail sur la promotion de la philatélie
GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CHAÎNE LOGISTIQUE				
6.	Questions de Transport	i) Organiser un atelier sur les transports en collaboration avec l'UPU	Août 2025	Groupe de travail sur la chaîne logistique
		ii) Participer aux activités du groupe de réflexion sur le Transport en Afrique	En cours	Membres du GRT
7.	Questions de Sécurité	i) Organiser un atelier du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP	Août 2025	Groupe d'action de l'UPAP
		ii) Préparer les membres à la certification conformément aux	En cours	Groupe d'action de l'UPAP

		normes de sécurité de l'UPU (S58, S59)		
8.	Commerce électronique	i) Participation au projet ORE 3	En cours	Groupe de travail sur la chaîne logistique
		ii) Participation à l'atelier final ORE 3	Oct. 2025	Groupe de travail sur la chaîne logistique
9.	Stratégie de l'UPAP	Stratégie postale africaine (2026-2030) : Contributions finales	Nov./Déc. 2025	Commission Exploitation et Technologies

Projet de résolution de la commission Exploitation et Technologies (CET)

Original : anglais

Projet de résolution N°... /UPAP/AC/XLIII/2025

Portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 43^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2025 à Arusha, en République Unie de Tanzanie ;

Rappelant que le Plan d'action de la Commission Exploitation et Technologies pour la période 2022-2025 a été approuvé par la 40^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Kinshasa, République démocratique du Congo (RDC), par Résolution N°02/UPAP/CA/XL/2022 portant sur les questions relatives à l'Exploitation et aux Technologies ;

Considérant que la Commission a poursuivi ses travaux de mise en œuvre du Plan d'action par le biais de ses quatre groupes de travail et une Task Force à savoir :

- a. Groupe de travail sur la rémunération ;
- b. Groupe de travail sur la digitalisation et l'innovation ;
- c. Groupe de travail sur la promotion de la philatélie ;
- d. Groupe de travail sur la chaîne logistique
 - Task Force UPAP-AFRAA

Notant que la 42^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration a approuvé la création du Groupe d'action sur la sécurité de l'UPAP ;

Notant en outre que la Commission a tenu sa réunion Exploitation et Technologies a tenu sa réunion les 18 et 20 juin 2025 pour délibérer sur des questions spécifiques connexes à l'exploitation et aux technologies émanant des quatre Groupes de travail, de la Task Force et du Groupe d'action sur la sécurité ;

Reconnaissant que, effectivement, les questions spécifiques ont été débattues et convenues :

Adopte par la présente le rapport de la commission Exploitation et Technologies ;

Prend note du rapport d'état d'avancement de la mise en œuvre du programme d'activités de la commission Exploitation et Technologies ;

Adopte les recommandations contenues dans le rapport sur les points suivants :

- a. **Concernant la rémunération :**

- i. Le Secrétariat général doit identifier et constituer une équipe d'experts en rémunération pour assurer le suivi des travaux de l'UPU sur la rémunération au cours du prochain cycle.
- ii. Les Etats membres sont encouragés à soutenir la proposition de système de rémunération intégré qui sera soumise par le CEP lors du 28^{ème} Congrès de l'UPU.
- iii. Les Etats membres sont encouragés à soutenir la proposition de Cuba conformément aux principes directeurs du Plan de rémunération intégré (IRP) afin d'améliorer l'efficacité et l'inclusivité et de maximiser ses avantages pour tous les membres de l'UPU dans des circonstances similaires sans discrimination.
- iv. Les opérateurs désignés doivent envisager d'utiliser des outils de surveillance de la qualité de service alternatifs et moins coûteux à la place du GMS.
- v. Les opérateurs désignés doivent concentrer leurs efforts d'investissement sur le suivi des projets de qualité de service pour les envois contenant des marchandises, car le commerce électronique est l'avenir de la poste.

a. Concernant la digitalisation et l'innovation :

- i. Les opérateurs désignés doivent se baser sur les modèles de bureaux de poste numériques mis en œuvre par certains opérateurs désignés et garantir leur mise en œuvre, le cas échéant.
- ii. L'Union doit établir des critères de référence et élaborer un cadre de transformation numérique et une feuille de route pour les postes en Afrique.
- iii. Les Etats membres doivent faire appel à l'expertise locale pour développer des logiciels et d'autres solutions informatiques afin de soutenir leurs opérations.
- iv. En ce qui concerne la numérisation des services postaux en Afrique, les OD doivent se concentrer sur les piliers ayant obtenu de faibles scores, en particulier les services financiers et de paiement postal et les fonctions de support, qui sont essentiels et impératifs pour la durabilité des institutions postales.
- v. Les régulateurs postaux et financiers sont encouragés à élaborer des politiques et des cadres réglementaires appropriés pour permettre une transition en douceur vers les services financiers postaux par les opérateurs désignés ;
- vi. Les opérateurs désignés sont encouragés à utiliser les outils recommandés par l'UPU, qui sont des éléments essentiels du pilier des services postaux pour les meilleures pratiques, le suivi de la qualité et l'amélioration, en particulier le système de contrôle de la qualité (QCS) ou le système intégré de rapport de qualité (IQRS) et EMS Smart.

- vii. Les opérateurs désignés doivent s'efforcer de mettre en œuvre des solutions de guichets électroniques (POS et ePOS), des points relais et des serrures intelligentes pour offrir des services postaux innovants qui répondent aux besoins des clients.
- viii. Les opérateurs désignés doivent accélérer les innovations dans les plateformes de commerce électronique pour conquérir une part de marché significative dans ce domaine commercial.
- ix. Les opérateurs désignés doivent renforcer les investissements dans les fonctions de support, en particulier la formation du personnel aux technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, la gestion moderne, le suivi des activités et les outils d'aide à la décision.
- x. Les opérateurs désignés doivent élaborer des stratégies numériques complètes qui couvrent tous les aspects commerciaux, par exemple les opérations, le marketing, la gestion de la relation client (CRM), les technologies de l'information, la gestion des ressources humaines, la gestion de flotte, la logistique du courrier et l'immobilier.

b. Concernant la philatélie :

- i. Les opérateurs désignés sont encouragés à rejoindre le système de numérotation AMDP (SNM) pour bénéficier de son adhésion.
- ii. Envisagez d'émettre un timbre cryptographique conjoint pour les opérateurs désignés africains en collaboration avec des partenaires recommandés.

c. Projet de préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE 3)

- i) Les chefs de projet des pays ORE 3 doivent continuer à mettre en œuvre les activités prévues dans leurs feuilles de route et plans d'action nationaux afin de garantir une amélioration globale des performances régionales d'ici la fin du projet.
- ii) Les Etats membres participant au projet QSFLDC2402 sur le « **Renforcement des capacités pour l'amélioration de la qualité du courrier dans les PMA pour les régions Afrique, Arabe et Caraïbes** » doivent s'assurer que leur personnel participe activement aux ateliers pour tirer le meilleur parti du projet.

d. Concernant les questions sur la sécurité

- i. Les opérateurs désignés doivent se conformer aux normes sur la sécurité S58 et S59 et obtenir une certification.
- ii. La mise à jour régulière de la liste des envois interdits et des marchandises dangereuses est encouragée afin de garantir que les clients et les opérateurs désignés partenaires puissent accéder à des informations à jour.

- iii. Les opérateurs désignés sont encouragés à utiliser les ressources du Fonds pour la qualité de service pour les projets sur la sécurité, afin d'augmenter le nombre d'Etats membres de l'UPAP obtenant la certification sur la sécurité conformément aux normes S58 et S59 de l'UPU.

e. Concernant les activités de Transport

- i. Les opérateurs désignés doivent constituer des commissions de contact nationaux avec les parties prenantes du secteur des transports afin d'améliorer la collaboration, de se conformer aux réglementations et d'assurer un transport du courrier fluide et efficace.
- ii. Les Etats membres sont encouragés à renforcer leur collaboration avec les compagnies aériennes africaines afin de garantir un commerce intra-africain amélioré par la poste et de parvenir à un acheminement efficace du courrier.
- iii. Le Secrétariat général de l'UPAP doit continuer à collaborer avec l'AFRAA pour maintenir de bonnes relations et une coopération entre les opérateurs désignés et les compagnies aériennes.
- iv. Les opérateurs désignés sont encouragés à élaborer des plans d'urgence de secours qui contournent l'UE en travaillant en étroite collaboration avec les principaux transporteurs postaux en Afrique et dans d'autres régions.

f. Concernant les questions douanières

- i. Les opérateurs désignés doivent échanger des données électroniques (CUSITM/CUSRSP) avec les autorités douanières pour accélérer le processus de dédouanement.
- ii. Les opérateurs désignés doivent signer des protocoles d'accord avec les autorités douanières nationales pour améliorer les relations postales et douanières et assurer la fluidité de la circulation des envois postaux.
- iii. La création de commissions nationales de contact entre les postes et les douanes est encouragée pour renforcer la collaboration et promouvoir le dialogue entre les deux parties, améliorer le respect des réglementations et garantir un dédouanement fluide et efficace des envois postaux.

g. Concernant la qualité de service

- i. Les opérateurs désignés doivent offrir un service de livraison suivi et gagner des revenus supplémentaires en ne fournissant que des balayages EMD au cours de la première année.

- ii. Les opérateurs désignés doivent garantir la conformité à la norme d'adressage S42 et obtenir une certification pour faciliter l'échange et la livraison fluides des envois postaux.

Invite les Etats membres à mettre en œuvre les recommandations susmentionnées ;

Charge le Secrétariat général de coordonner la mise en œuvre des activités de la Commission et d'en informer le Conseil d'administration.

Fait à Arusha, Tanzanie, le 25 juin 2025